

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

|  |
| --- |
| ***Objet de la consultation*** |
|  |
| AMÉNAGEMENT D’UN PLATEAU MULTISPORTS |
|  |

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

|  |
| --- |
| ***Remise des offres*** |
|  |
| **Date et heure limites de réception****:****Le mercredi 13 septembre 2017 à 12 h 00** |
|  |

SOMMAIRE

**ARTICLE 1er : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION 3**

* 1. – Objet de la consultation 3
	2. – Etendue de la consultation 3
	3. – Décomposition de la consultation 3
	4. – Conditions de participation des concurrents 3

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3**

2.1 – Durée du marché – Délai d’exécution3

2.2 – Variantes 3

2.3 – Délai de validité des offres 3

2.4 – Modifications de règlement du marché et modalités de financement **3**

**ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS 4**

3.1 – Maitrise d’œuvre 4

3.2 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs 4

3.3 – Contenu du dossier de consultation 4

**ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 4**

4.1 – Documents à produire 4

 4.1.1 Pièces de la candidature 4

 4.1.2 Pièces de l’offre 5

4.2 \_ Usage de matériaux de type nouveau 5

**ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES 5**

**ARTICLE 6 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS 6**

**ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 7**

7.1 – Demande de renseignements 7

7.2 – Documents complémentaires 7

7.3 – Visites sur sites et/ou consultations sur place 7

# ARTICLE 1 - OBJET et etendue DE LA CONSULTATION

## – Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **l’aménagement d’un plateau multisports**

Lieu d’exécution : Ville de Châteauneuf-du-Faou – Complexe Ar Sterenn

## – Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l’article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

## – Décomposition de la consultation

Les travaux comportent un seul lot.

## – Conditions de participation des concurrents

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés solidaires.

# ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## *2-1* – Durée du marché – Délais d’exécution

Les délais d’exécution des travaux sont fixés à l’acte d’engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

## *2-2* – Variantes

Sans objet

## *2-3* – Délai de validité des offres

## Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## *2-4 – Modifications* de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaires(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

# ARTICLE 3 – LES INTERVENANTS

## *3.1* – Maîtrise d’œuvre

La maîtrise d’œuvre est assurée par : sans objet

## *3.2* – Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination en matière de sécurité et protection de la santé n’est à prévoir pour cette opération. Le titulaire est soumis aux obligations résultant de lois et règlements relatives à la protection de la main d’œuvre et aux conditions de travail.

Le titulaire doit respecter les dispositions de l’article L 5212-1 à 4 du Code du Travail sur l’emploi des travailleurs handicapés.

## *3.3* – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

1. Le présent règlement de consultation (R.C.),
2. Le contrat valant acte d’engagement,
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses documents annexés,
5. Les plans.

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur le site <http://amf29.asso.fr>

Il peut être retiré gratuitement auprès de la Mairie de Châteauneuf-du-Faou aux heures d’ouverture au public.

# ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

## *4.1* – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

## *4.1.1* – Pièces de la candidature

Les renseignements concernant la situation juridique de l’entreprise :

* Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent),
* Déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent),
* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre),
* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent),

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre).

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l’entreprise :

* La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d’identité professionnelle Qualibat ou équivalent ou par des références de travaux détaillées et précises attestant de la compétence de l’opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat,
* Déclaration appropriée de banques ou preuve d’une assurance pour les risques professionnels,
* Liste de l’ensemble du matériel et outillage possédé par l’entreprise pour des chantiers de même nature et des effectifs moyens annuel de l’entreprise,
* Attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Les modèles DC1 et DC2 peuvent être téléchargés :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>

## *4.1.2* – Pièces de l’offre :

Un projet de marché comprenant :

* L’acte d’engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
* Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) à accepter sans aucune modification daté et signé,
* Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) à accepter sans aucune modification daté et signé,
* Le règlement de consultation (R.C.) daté et signé,
* Un détail estimatif,
* L’offre technique du titulaire,
* Le certificat de visite du site,
* Une proposition de planning.

Le dossier sera transmis au moyen d’un pli contenant les pièces de la candidature et de l’offre.

## *4.2* – Usage de matériaux de type nouveau

Si le titulaire propose un produit de type nouveau, il fournira tous les avis techniques et certifications aux normes actuelles en vigueur. Le maître d’ouvrage se réserve le droit de refuser les produits de type nouveau.

# ARTICLE 5 – selection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

* Garanties et capacités techniques et financières,
* Capacités professionnelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Libellé** | **%** |
| 1 – Valeur technique | 40 |
| 2 – Prix des prestations | 50 |
| 3 – Environnement  | 10 |

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d’addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l’offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l’entrepreneur concerné est sur le point d’être retenu, il sera invité à les rectifier. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l’article 55 – IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu’à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l’offre est possible mais n’est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer**. Afin d’éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer**. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l’offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

**Négociation :**

Le marché pourra être négocié sur le prix et/ou sur la technique. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

# ARTICLE 6 – conditions d’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les candidats transmettent leur offre sur support papier sous pli cacheté portant la mention suivante : « Aménagement d’un plateau multisports – NE PAS OUVRIR ».

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s’il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l’adresse suivante :

Mairie de Châteauneuf-du-Faou

8, rue de la Mairie

29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Les dossiers qui parviendraient après la date et l’heure fixées, soit le **mercredi 13 septembre 2017 à 12 heures,** ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Les réponses par voie dématérialisée ne sont pas admises.

# ARTICLE 7 – renseignements complementaires

## *7.1* – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite à  ou un courriel, de préférence, à :

1. **Renseignements administratifs**

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF DU FAOU**

8 Place de la Mairie 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU

Tél : 02.98.81.75.41.

Mail: mairie@chateauneuf-du-faou.com

1. **Renseignements techniques**

Services Techniques de la Ville de Châteauneuf-du-Faou

Tél : 02.98.81.84.00.

Mail: stech.mairiechateauneuf@orange.fr

## *7.2* – Documents complémentaires :

Sans objet

## *7.3* – Visites sur sites et/ou consultations sur place :

Une visite sur site est possible sur rendez-vous auprès de Monsieur MARTINEZ, Responsable des Services Techniques.

L’Entreprise / La Société Le

Lu et accepté,